

TRAVAUX DE VOIRIE
Voirie rurale et forestière

VOIRIE FORESTIÈRE

Textes de référence :

Délibérations du Conseil général des 24 juin 1980, 25 novembre 1985, 17 juin 1991, 14 juin 1993, 17 février 1998, 27 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et 27 juin 2014.

Nature des opérations :

Desserte des massifs forestiers : construction, à partir de chemins cadastrés, de pistes empierrées ou tracées en terrain naturel et permettant l'accès des camions pour l'enlèvement des bois ou la lutte contre les incendies.

Bénéficiaires :

Communes et groupements de communes.

1/ Opérations entrant dans le cadre d'un schéma de desserte de massif :

Taux de subvention : 10 %

2/ autres cas :

Taux de subvention : 20 %

Plafond des dépenses subventionnables :

150 000 € HT

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.